

Le risque lié à l'éclairage



Boris, employé dans une entreprise de services funéraires, est graveur sur pierre. Il reproduit à l'aide d'outils, dont un graveur avec pointe carbure, des motifs décoratifs ou des inscriptions personnalisées sur des plaques funéraires en marbre, en granit, ou en grès. Il effectue cette tâche environ 7 heures par jour dans l'atelier dont l'éclairage général est de 120 lux. Cependant, à son poste de travail, l'éclairage d'appoint est insuffisant (200 lux) pour pouvoir se concentrer sur l'aspect visuel du résultat de son travail.



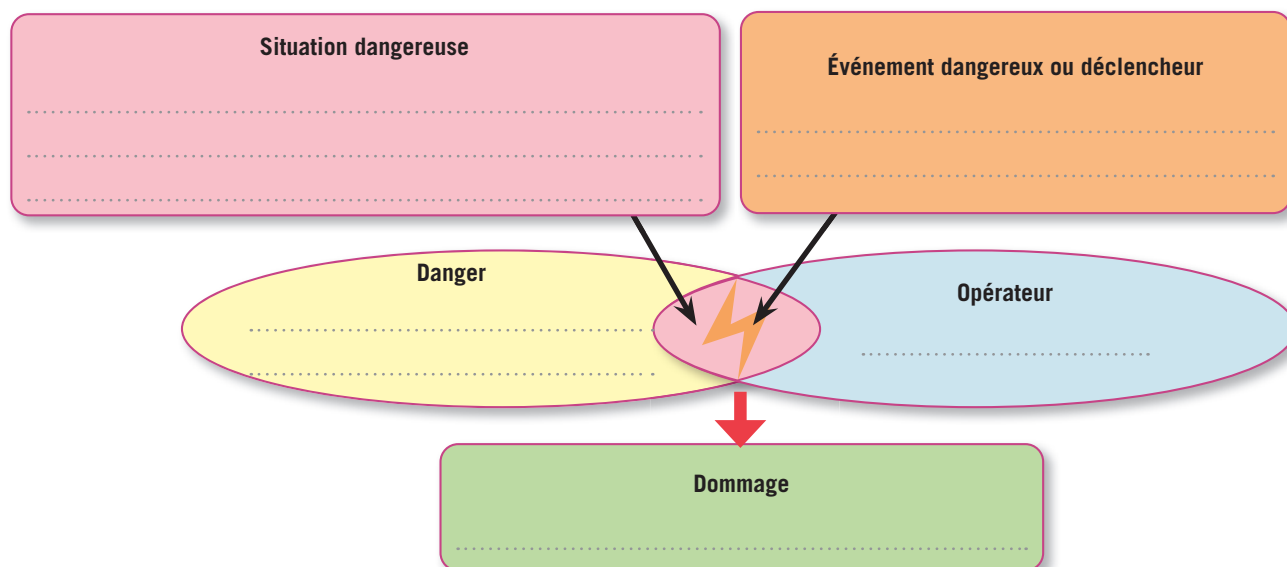
ph © Stanislaw Mikulski / stock.adobe.com



ANALYSER LA SITUATION

C2

- 1 À partir de l'activité de travail de Boris et du rabat de couverture, **identifier** un danger, la situation dangereuse, l'événement dangereux ou déclencheur, le dommage, puis **compléter** le schéma du processus d'apparition d'un dommage.





PROPOSER DES SOLUTIONS

C2

- 2 Indiquer** le niveau d'éclairement dans la situation de Boris et le minimal recommandé par le Code du travail.

		Poste de travail de Boris	Général dans l'atelier
Niveau d'éclairement	dans la situation de Boris		
	minimal recommandé par le Code du travail		

C4

- 3 Proposer** une mesure de prévention pour la situation de Boris.

.....

.....

.....

C5

- 4 Argumenter** la mesure choisie.

.....

.....

.....